

J'ai le plaisir d'annoncer que mes collègues les ministres des Transports et du Commerce extérieur ont rencontré ce matin les dirigeants et les travailleurs de Versatile Pacific Shipyards Incorporated, une entreprise de construction navale de Vancouver. Ils avaient pour mission de les informer que le gouvernement se propose de confier à cette entreprise la construction d'un brise-glace polaire de classe 8, le plus grand au monde, et de leur remettre un projet de lettre d'intention établissant les conditions que celle-ci devra remplir.

Nous devons être en mesure d'exercer notre souveraineté sur le Nord canadien. Pour cela, il nous faut des outils aussi bien que de la volonté, et notre gouvernement attache la plus haute priorité à l'avancement de nos intérêts nationaux dans le Nord. Aucun autre gouvernement, dans toute l'histoire du Canada, n'en aura fait davantage en si peu de temps pour réaffirmer et consolider notre souveraineté dans l'Arctique.

Dans une déclaration faite à la Chambre le 10 septembre 1985, j'ai exposé notre politique concernant la souveraineté canadienne dans les eaux arctiques. J'avais alors indiqué que "la politique de ce gouvernement consiste à maintenir l'unité naturelle de l'archipel arctique canadien et à préserver la souveraineté pleine et entière du Canada sur la terre, la mer, et les glaces".

Pour assurer la mise en oeuvre de cette politique, il nous faut prendre des mesures propres à renforcer notre contrôle effectif sur les eaux de l'archipel arctique. La construction d'un brise-glace polaire de classe 8 est un élément clé dans la réalisation de cet objectif. En nous dotant d'un navire qui sera en mesure de patrouiller les eaux arctiques pratiquement à l'année longue, nous nous donnons le meilleur moyen d'affirmer notre contrôle sur les eaux que nous revendiquons. Nous pourrons ainsi assurer la sécurité de la navigation et le respect de nos lois dans l'ensemble de nos eaux arctiques. La décision de construire le brise-glace marque aux yeux du monde notre ferme détermination à exercer notre souveraineté dans l'Arctique. Elle nous permettra en outre de nous classer au premier rang des pays dotés de brise-glaces, et d'asseoir ainsi notre position en tant que grand État de l'Arctique.

Le contrat de construction assurera à l'industrie navale de la Colombie-Britannique plus de 1 000 années-personnes d'emplois au cours des quatre ans que dureront les travaux. D'autres provinces tireront profit